

Décision

Générale

colonial

Décision n° 815 du 19 juin 1953 :

n° 815

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date de publication

19 juin 1953

Date du numéro

1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

La Commission des bourses, créée par l'arrêté susvisé, est composée comme suit pour l'année 1953 : MM. le Chef du Service de l'Enseignement..... Président le Chef du Service des Finances..... Membre Abdou Bourhan, délégué Conseil Représentatif. — Depouilly, directeur du cours complémentaire... — Gainet., professeur du cours complémentaire... — Mmes Pottier, institutrice..... — Renault, directrice école de filles..... — MM. Pugeaut et Daher Aden, parents d'élèves. Cette Commission se réunira au bureau de M. le Chef du Service des Finances sur convocation de son président.